Prix Jeune chercheur 2025 de l'Académie Montesquieu

Au cours du dîner qui a suivi l'AG du 18 février 2025 a été remis le Prix Jeune chercheur 2025 de l'Académie Montesquieu.
Après analyse de cinq dossiers, Jean Mondot, chargé des prix, en a retenu deux. En accord avec le Bureau, le Prix a été décerné à Ophélie Colomb dont la candidature a été proposée par Bernard Gallinato.

.

Présentation par Bernard Gallinato

C'est avec plaisir que je vous présente Ophélie Colomb, plaisir d'autant plus grand que nous nous connaissons depuis des années, même si Ophélie n'a pas fait toutes ses études à l'Université de Bordeaux. Elle est une ancienne élève de l'ENS Cachan de Lyon. C'est dire qu'elle a un passé de bonne étudiante. Après Cachan, elle a effectué une troisième année de licence à l'Université Lyon 2 Lumière, avant de venir à Bordeaux pour faire son master. Conformément à son souhait, elle est admise dans le master 1 droit pénal et carrières judiciaires. Elle acquiert ainsi une solide connaissance des institutions judiciaires contemporaines. Très attirée par la culture plus générale, elle postule en 2015 pour le master 2 d'histoire du droit et des institutions dont j'assurais alors la direction, une année au cours de laquelle j'ai pu apprécier cette étudiante discrète, courtoise, à l'écoute des autres et cultivée.

D'ailleurs la thèse de doctorat qui a suivi témoigne de cette belle érudition. On trouve dans cette recherche volumineuse, consacrée à l'idée de justice chez deux de nos grands auteurs : Gide et Mauriac, la rigueur d'une bonne juriste qui allie à sa connaissance du droit celle de la littérature. Une thèse, au confluent de deux disciplines, dans laquelle elle évoque les influences familiales et religieuses qui ont imprégné l'itinéraire des deux hommes dès leur enfance, ont déterminé leur création littéraire et leurs engagements. Ensuite, elle montre dans quelle mesure les deux écrivains se sont penchés sur le fonctionnement de la justice. Il y a ainsi une confrontation de l'idéal et du réel.

Cette thèse reconnue de grande qualité a été honorée de deux prix prestigieux : celui de l'école doctorale de droit d'abord, celui de la Maison des Sciences de l'Homme ensuite. Le prix que nous lui attribuons s'ajoute au palmarès de cette jeune chercheuse méritante.
Il est à noter qu'Ophélie reste très engagée dans la vie de l'Université en matière d'enseignement et de recherche. Elle participe à des travaux collectifs dans le cadre de l'IRM (Institut de Recherche Montesquieu) de l'Université de Bordeaux qui héberge deux anciens laboratoires : celui des historiens du droit et celui des politistes qui ont pour point commun de conduire des études dans le domaine de l'histoire pour les uns ou de l'actualité pour les autres en matière de doctrines et de pensée juridique et politique.
Ophélie Colomb mérite donc de vives félicitations .
Et je lui souhaite le meilleur pour la suite tant dans son activité professionnelle que dans sa vie privée.

Après la remise du prix par Jean Mondot et les félicitations du Président Michel Colle, Ophélie Colomb a présenté elle-même ses travaux et recherches. Son CV est consultable sur le site en PJ.

Discours d'Ophélie Colomb

Mesdames messieurs les membres de l'Académie,

Je tiens à vous exprimer l'honneur et le plaisir pour moi d'être parmi vous ce soir pour recevoir le Prix Jeune chercheur de l'Académie Montesquieu et vous présenter par la même occasion mes travaux de recherche. Je souhaite tout d'abord remercier Monsieur le président Michel Colle, Madame la secrétaire perpétuelle Claudine Lebrun-Jouve ainsi que l'ensemble des membres de l'Académie Montesquieu d'avoir retenu et récompensé mes travaux. Je tiens également à remercier particulièrement Monsieur le professeur Bernard Gallinato qui fut l'un de mes premiers passeurs de savoirs en histoire du droit et qui m'a toujours soutenue dans mon parcours universitaire. J'ai également une pensée chaleureuse pour mes deux co-directeurs de thèse, le professeur d'histoire du droit Yann Delbrel ainsi que la professeure de littérature Martine Sagaert, qui m'ont encouragée à suivre mes intuitions et m'ont accompagnée avec confiance dans mes recherches doctorales au carrefour du droit et de la littérature.

Je vais essayer de vous présenter de façon concise mes travaux de thèse, ce qui relève quelque peu du défi. Non seulement parce qu'il est forcément ardu de résumer en quelques minutes des recherches qui ont été menées pendant près de sept ans, mais également parce que le sujet de ma thèse se situe au carrefour de deux disciplines, l'histoire du droit et la littérature ; qu'elle s'intéresse

à deux auteurs, André Gide et François Mauriac ; et qu'elle entend la justice selon sa double acception de morale et d'institution. Mais pas seulement. Puisque mes recherches doctorales mènent également en filigrane une réflexion méthodologique et épistémologique quant à la manière d'intégrer des sources littéraires dans la recherche en histoire du droit.

Quelle idée me direz-vous de m'être lancée dans une pareille entreprise ? Gide et Mauriac sont deux prix Nobels, deux intellectuels controversés, deux auteurs auxquels on ne s'intéresse plus vraiment aujourd'hui. Alors pourquoi avoir entrepris une lecture (en) historienne du droit de leurs engagements respectifs ainsi que de leur littérature pour y trouver des traces de la justice et du droit ?

Précisément parce que chacun d'eux fut confronté et engagé dans les événements majeurs des XIXe et XXe siècles : de l'Affaire Dreyfus à la décolonisation, en passant par l'épuration au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Mon intuition était que dans leurs écrits, c'est-à-dire dans leurs correspondances comme dans leurs œuvres imprimées ou manuscrites, se cachaient certaines griffes du temps de ces événements intéressant le droit ; mais également les traces d'une pratique de la justice institutionnalisée. Aussi, si les deux écrivains ont souvent été comparés ou associés, il n'existait aucune étude d'ampleur les rapprochant autour du thème de la justice. Pourtant, à ce sujet, de nombreuses convergences et divergences s'entrevoient, notamment à travers un dialogue philosophique, littéraire et religieux entretenu dans leur correspondance. Ce dialogue pluriel fut également alimenté par leurs écrits respectifs où l'un et l'autre s'interpellent directement ou entre les lignes. Dans ces espaces d'échanges, poursuivis jusqu'à la mort de Gide en 195, chacun dévoile le sens intime et personnel qu'il donne à la justice tout en le confrontant à l'autre. En outre, la réunion de Gide et de Mauriac autour de la justice s'imposait d'autant mieux que chacun d'eux avait fait l'expérience du prétoire en tant que jurés d'assises.

Après avoir dégagé ce qu'implique la justice en tant que morale chez Gide et Mauriac, j'ai tâché dans un premier temps d'analyser et de renouveler la compréhension de leurs engagements en réaction aux injustices du droit à travers l'Histoire. Ce faisant, la justice comme valeur morale a d'abord été envisagée sur deux plans : méditation sur le sens éthique de la justice et matérialisation de celui-ci dans l'écriture engagée ainsi que dans le champ politique. J'ai recherché les sources de leur éthique de la justice dans leur vécu ainsi que dans leurs écrits où il apparaît que le sens donné à la justice se lit aux frontières des religions, de la littérature et du droit. Il est apparu que leur conception respective de la justice constitue la pierre angulaire d'un engagement littéraire et politique qui fluctue au gré de la réalité et du contexte juridico-historique ; la justice demeurant un idéal à défendre et à poursuivre dans leurs œuvres. Ces deux niveaux de lecture ont permis d'explorer les nuances, les oscillations et les évolutions de la conception de la justice et de l'engagement chez Gide et Mauriac, eu égard aux différents contextes juridique, politique, social, littéraire et intellectuel dans les dernières décennies du XIXe siècle et au cours du XXe siècle. Les œuvres littéraires de Gide et de Mauriac laissent alors entrevoir les possibilités qu'offre la littérature pour agir sur le monde lorsque le droit produit des injustices. Cependant, l'éthique propre à chacun des deux écrivains n'est pas seulement matérialisée dans l'engagement, elle tend aussi à s'épanouir face à la réalité et à la matérialisation de la justice dans le prétoire.

Cette question est l'objet de la seconde partie de la thèse. L'expérience du prétoire de Gide et de Mauriac s'inscrit dans l'histoire de la justice du XXe siècle où le procès ne connaît pas les mêmes logiques qu'aujourd'hui. Néanmoins, au fil de mes analyses, j'ai pu démontrer que la justice institutionnalisée telle que décrite sous leurs plumes semble traverser le temps et l'Histoire : ce que Gide et Mauriac voient avant tout dans le prétoire est une méditation sur l'humain. Chez chacun d'eux, la justice éprouvée se raconte comme une mise en accusation de la justice pénale et se (re)pense en temps de paix et de crise. Ainsi, la justice institutionnalisée textualisée dans l'œuvre de Gide et de Mauriac n'est pas un thème abordé de manière uniforme : il varie selon divers facteurs liés à leur histoire personnelle, l'histoire littéraire et l'histoire de la justice. Il reste que dans le prétoire, leur éthique se heurte aux défaillances, aux simplifications et à la violence du droit. C'est pourquoi chez Gide, la justice est chose douteuse et précaire et chez Mauriac étrangère à ce qui fait le total d'une vie.

Je vous parlais précédemment de la réflexion méthodologique menée en filigrane dans ma thèse. En effet, j'ai inscrit mon travail de thèse dans les études Droit et littérature ; et j'ai essayé d'aller au-delà d'une simple juxtaposition d'archives, de documents, de textes littéraires et judiciaires et juridiques pour démontrer au contraire que ces sources textuelles de nature différentes sont liées entre elles, que dans l'une s'écrit l'autre, qu'à travers l'une se comprend l'autre, qu'avec l'une se complète l'autre ; et que de cette relation surgit une histoire singulière de la justice mais également une nouvelle réception de l'œuvre littéraire à travers un horizon d'attente qui est celui de l'historienne du droit. C'est ainsi que ma thèse a renouvelé l'approche historique de certains événements intéressants le droit et la justice ainsi que la réception des écrits de Gide et Mauriac. Toute l'originalité de ma démarche scientifique visait à dépasser la simple mise en évidence des thèmes juridiques dans la littérature de Gide et celle de Mauriac pour mieux rendre efficiente leur valeur historique.

Je vais poursuivre dans les prochains mois cette réflexion à partir d'un travail mené sur le manuscrit de Souvenirs de la cour d'assises de Gide. En effet, au cours de mon doctorat j'ai exhumé des archives de Gide les feuillets inédits composants le manuscrit préparatoire de Souvenirs de la cour d'assises. Ces feuillets n'ont à ce jour jamais été étudiés et publiés. Pour ce faire, la Fondation des Treilles et la Fondation Catherine Gide m'ont accordé un prix afin de mener à bien une analyse génétique de ce

manuscrit ainsi que sa publication. Je vais également accompagner cette publication d'une étude sur les rapports qui peuvent naître entre des archives littéraires et des archives judicaires, et ce, à partir d'une réflexion portant sur le manuscrit de Souvenirs de la cour d'assises.

Au-delà de mes recherches portant sur le droit et la littérature, je mène également en parallèle des recherches portant sur les trajectoires et les discours juridiques des premières femmes juristes en France. Ces recherches visent à tirer de l'oubli des écrits sur le droit encore méconnus.

Vous l'aurez compris, de mes travaux de thèse à mes recherches postdoctorales, mes recherches ambitionnent de renouveler de manière originale notre connaissance des droits du passé.